



ANM
ONM

ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES DE L'ORDRE
NATIONAL DU MÉRITE



Honneur, Solidarité, Mémoire





Être décoré de l'ONM est un honneur qui engage moralement et incite à œuvrer davantage pour la communauté

Être nommé puis reçu dans l'ordre national du Mérite ne relève pas de la seule application d'un protocole respectueux d'une solennité et d'un prestige nécessaires pour accueillir comme il se doit le récipiendaire dont les qualités et l'engagement ont été distingués par la République. Une cérémonie sans lendemain ne perdrait-elle pas de son sens, reléguant le souci de servir, d'agir, de construire, de valoriser les valeurs cardinales de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité comme des valeurs affichées qui n'obligent jamais ?

Être décoré de l'ordre national du Mérite, c'est entrer dans une grande famille, rejoindre une association nationale riche de sections départementales, métropolitaines et ultramarines, de représentations de l'étranger où, l'honnêteté, la probité, l'exemplarité au service du bien commun convient à s'engager toujours mieux. Chacun, en fonction de sa disponibilité, de ses talents, de ses envies, peut y témoigner l'importance de concourir à l'intérêt général et d'y apporter sa pierre aussi modeste soit-elle. C'est refuser une société égoïste, repliée sur soi, qui n'aurait que des droits et jamais de devoir. C'est être acteur au cœur de la cité en valorisant ce qui fait la force d'une association qui promeut au sein du corps social le civisme, la citoyenneté, la civilité, l'honneur, le travail d'histoire et la mémoire de la nation.

Nous rejoindre, c'est être partie prenante d'un espace où le lien intergénérationnel est fort. C'est participer aux réflexions conduites et aux actions menées par une association résolument tournée vers la jeunesse et qui tient à récompenser des réalisations remarquables, des attitudes dignes et exceptionnelles, des engagements individuels ou collectifs qui attestent cette passion de créer pour en faire profiter le plus grand nombre, de venir

en aide à ceux qui sont en danger comme en souffrance. C'est partager dans un esprit respectueux, bienveillant et convivial, le souci d'être utile aux autres, en étant des ambassadeurs convaincus et audacieux des valeurs de service de l'ordre national du Mérite.

Sachez que vous êtes tous bienvenus et que vous y trouverez votre place.

La présente brochure vous aidera à mieux connaître l'ordre national du Mérite ainsi que notre association reconnue d'utilité publique. Elle est placée sous le haut patronage et la présidence d'honneur du président de la République, grand maître des ordres nationaux et du général François Lecointre, grand chancelier de la Légion d'honneur et chancelier de l'ordre national du Mérite.



Patrick Sandevair
Président national
de l'ANMONM

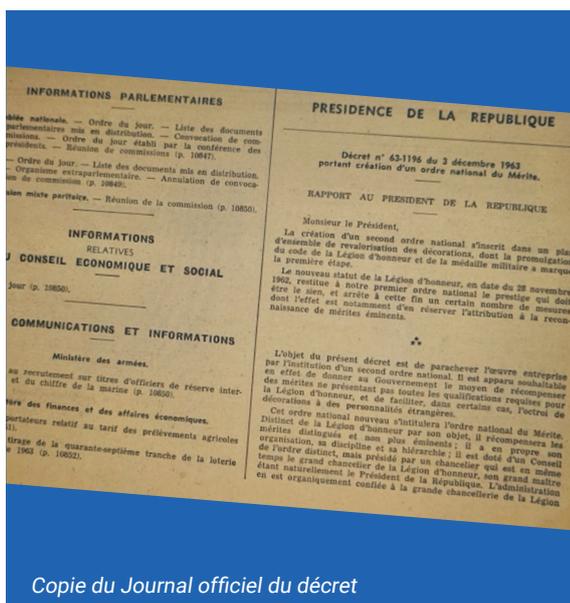
Ordre national du Mérite



Le général François Lecointre
Chancelier de l'Ordre

Vous êtes tous des ambassadeurs des ordres nationaux. Vous bénéficiez d'un maillage territorial remarquable et vivez au plus près des réalités. Faire donner à une rue le nom d'ordre national du Mérite n'est pas innocent et fait vivre les valeurs républicaines. Encourager des initiatives qui portent haut la notion de mérite, dans les écoles par exemple, c'est être acteur du bien commun dans notre cité.

Général François Lecointre - Chancelier de l'Ordre
à l'occasion du soixantième anniversaire de la création de l'Ordre, 1^{er} décembre 2023.



Copie du Journal officiel du décret



Maintien décidé au Conseil des ministres du 14 novembre 1963 des ordres :
Les Palmes académiques, le Mérite agricole, le Mérite maritime et les Arts et Lettres

Le Général de Gaulle, fondateur de l'ONM en 1963, décorant les médaillés Olympiques d'Innsbruck en 1964 ; Marielle Goitschel, François Bonlieu, Léo Lacroix et Alain Calmat

Présentation

Institution républicaine née au cœur du XX^e siècle, l'ordre national du Mérite est le second ordre national. Il a pour vocation de récompenser les « mérites distingués » et d'encourager les forces vives du pays. En soixante ans d'existence, l'ordre national du Mérite a conquis une place à part entière dans la société française.

Une triple vocation

- Traduire le dynamisme de la société
- Reconnaître sa diversité
- Donner valeur d'exemple

Critères d'attribution

- Avoir rendu des « services distingués » militaires ou civils. Autrement dit, des actes de dévouement, de bravoure, de générosité, de réels mérites ou un engagement mesurable au service des autres ou de la France.
- Pouvoir justifier d'une activité de dix ans minimum.
- L'accession à un grade supérieur se fait par la preuve de nouveaux mérites. Il faut une durée minimale de cinq ans de plus pour être promu officier, trois ans pour le grade de commandeur, trois ans pour être élevé à la dignité de grand officier et de nouveau trois ans pour grand'croix.



L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE — EN CHIFFRES —

L'ordre compte

176 354

membres

au 1^{er} janvier 2025

337 000

ont été nommées ou promues
depuis la création de l'ordre

5 niveaux de promotions

3 grades **2** dignités

Chevaliers : **145 260**

Officiers : **26 854**

Commandeurs : **3 928**

Grades

Grands officiers : **225**

Grands'croix : **87**

Dignités

Histoire de l'ordre national du Mérite

La création de l'ordre national du Mérite, le **3 décembre 1963**, résulte d'une large réforme du système des décorations engagée en 1958 par le grand chancelier de l'époque, le général Catroux, avec l'appui du général de Gaulle, dans une France en pleine modernisation.

Déjà fondateur de l'ordre de la Libération pendant la Seconde Guerre mondiale, **le général de Gaulle** s'est impliqué tout particulièrement dans la création de ce nouvel ordre.

Il lui assigne quatre objectifs

- **Consolider l'unité nationale**, cinq ans après la fondation de la V^e République.
- **Revaloriser la Légion d'honneur** qui souffrait d'une inflation du nombre des décorés à la suite des grands conflits du XX^e siècle.
- **Harmoniser et simplifier les distinctions honorifiques**. Il était urgent de réorganiser et de limiter les décorations ministérielles alors qu'on recensait 20 ordres et 70 médailles.
- **Hiérarchiser l'échelle des mérites** avec une nouvelle distinction, complémentaire, réservée aux mérites réels reconnus plus tôt. Dès les premières promotions, des mérites très éclectiques et des carrières précoces ont été salués, illustrant une philosophie d'attribution jamais démentie à ce jour.

Organisation de l'Ordre

L'ordre national du Mérite a sa propre organisation, sa discipline et sa hiérarchie. Il est doté d'un conseil de l'ordre de 12 membres, présidé par le grand chancelier de la Légion d'honneur, chancelier de l'ordre national du Mérite, sous l'autorité du grand maître, le président de la République.

Le conseil de l'ordre a la responsabilité d'examen, de délibération et de sanction.



LES PROMOTIONS ANNUELLES :

Deux promotions civiles dont 50 % de femmes :
mai, novembre

Deux promotions à titre militaire :
avril-mai, novembre

LES GRANDS CHANCELIERS DEPUIS 1964



Général Georges Catroux
1^{er} Grand Chancelier

- 1 Général d'armée Georges Catroux 1964-1969
- 2 Amiral Georges Cabanier 1969-1975
- 3 Général d'armée Alain de Boissieu de Luigne 1975-1981
- 4 Général d'armée André Biard 1981-1992
- 5 Général d'armée Gilbert Forray 1992-1998
- 6 Général d'armée aérienne Jean-Philippe Douin 1998-2004
- 7 Général d'armée Jean-Pierre Kelche 2004-2010
- 8 Général d'armée Jean-Louis Georgelin 2010-2016
- 9 Général d'armée Benoît Puga 2016-2023
- 9 Général d'armée François Lecointre 2023-

Le processus d'attribution

La prospection par :

Le maillage de la société française

Maires, parlementaires, préfets, cabinets ministériels et administrations territoriales mais également acteurs économiques et associatifs sont mobilisés tout au long de l'année pour identifier les futurs décorés.

OU

L'initiative citoyenne

L'initiative citoyenne est une autre voie, qui permet à tout citoyen de signaler une personnalité qu'il juge digne d'être distingué en constituant un dossier de présentation accompagné de cinquante signatures qui sera adressé conjointement à la préfecture et à la grande chancellerie.

L'attribution

- Décret de nomination ou de promotion au *Journal officiel*.
- Réception de la lettre de félicitations du grand chancelier et de la demande d'autorisation de remise de l'insigne.
- Remise de l'insigne.
- À l'issue, retour à la grande chancellerie du procès-verbal signé.
- Envoi par la grande chancellerie du brevet au récipiendaire.

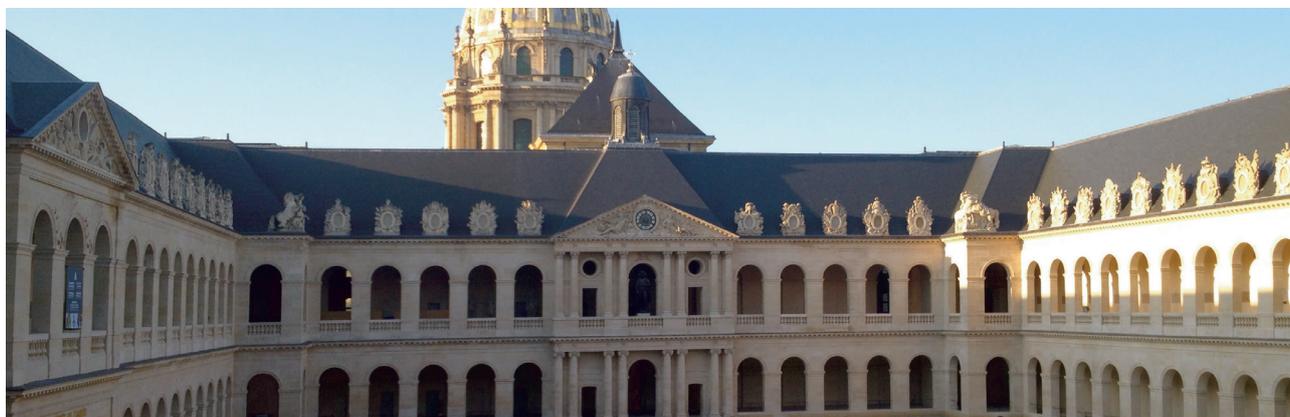


Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite (ANMONM)

Qui sommes-nous ?



« **Le bras armé de la grande chancellerie** » Général François Lecointre.



HISTOIRE

L'ANMONM est une association d'hommes et de femmes décorés de l'ordre national du Mérite et décidés à donner du sens aux valeurs qu'il incarne.

En 1972, naissance d'une communauté de décorés engagés désireux de donner un sens au port de l'insigne.

Elle est reconnue d'utilité publique en 1987.

Le décoré de l'ONM sera nommé compagnon dès son adhésion à l'ANMONM qui compte 25 000 adhérents en France et à l'étranger.

ORGANISATION

L'association nationale est composée de 96 sections métropolitaines, de 7 sections ultramarines et près de 30 représentations à l'étranger, près de 25 000 adhérents dont elle coordonne la ligne politique de rayonnement et de développement.

Elle est gérée par un conseil d'administration dont les membres sont élus pour trois ans renouvelables deux fois par les délégués des sections et des représentations à l'étranger réunis en assemblée générale.

Des commissions nationales thématiques mettent en œuvre des objectifs d'actions nationales à partir de notre devise « Honneur, Solidarité, Mémoire ».

NOS MOYENS D'ACTION

- L'organisation et la participation à toute cérémonie ou activité publique ou privée à caractère patriotique, culturel ou social.
- L'attribution de prix et de récompenses destinés à des jeunes méritants et motivés dans les domaines du civisme, de la citoyenneté et de la mémoire.
- L'organisation ou la participation à toute réalisation ou tout événement assurant le prestige de l'Ordre : cinquantenaire de l'association en 2022, soixantième anniversaire de l'ONM en 2023, Jeux Olympiques en 2024, quatre-vingtième anniversaire des débarquements et de la Libération en 2025...
- Un congrès triennal au rayonnement international pour réfléchir, proposer et mobiliser tous ceux qui peuvent agir pour promouvoir les valeurs de l'Ordre.
- Une revue trimestrielle *Le Mérite*.
- Un site internet vitrine de son actualité : anmonm.org
- Une présence sur les réseaux sociaux.

SIX PRÉSIDENTS DEPUIS SA CRÉATION

- **Léon Cuffaut** : juillet 1972 à février 1993.
- **Henry Leroy** : février 1993 à avril 2004.
- **François Koscher** : avril 2004 à avril 2010.
- **Jean-Claude Talbert** : mai 2010 à janvier 2016.
- **Michel Lebon** : juin 2016 à octobre 2021.
- **Patrick Sandevor**, depuis octobre 2021.



Nos missions

en lien avec notre devise
"Honneur, Solidarité, Mémoire"



Trois priorités

Rayonner

Recruter

Transmettre

Dans trois domaines

Civisme

Citoyenneté

Civilité

Nos objectifs

- **Susciter, accompagner** les engagements chez les jeunes, afin de promouvoir nos valeurs par toutes les actions éducatives dans les domaines du civisme et de la citoyenneté.
- **Contribuer** au rayonnement de l'Ordre, des valeurs et de la culture de la France sur le territoire national comme à l'étranger et promouvoir la notion de mérite.
- **Renforcer** les liens de solidarité entre les membres de l'ordre et pratiquer l'entraide individuelle et collective, sous forme morale et matérielle.
- **Participer** au devoir national de mémoire et encourager sa pratique.



Les actions auprès des jeunes

Elles visent à récompenser celles et ceux qui s'investissent et construisent des projets sur les valeurs citoyennes : **la liberté, l'égalité, la fraternité**, mais aussi **la justice, le respect, la responsabilité**, qui s'incarnent dans des actions de civisme, d'éducation à la citoyenneté, d'engagement citoyen et de transmission de la mémoire.

Ces actions sont reconnues par des prix départementaux et nationaux qui récompensent les initiatives des jeunes et des équipes éducatives. Ils sont attribués à titre individuel ou collectif et soulignent l'implication des jeunes dans la vie quotidienne et dans leur engagement au service du bien commun dans la société.

Les prix

Prix du Civisme pour la jeunesse,

récompense à titre individuel ou collectif, un ou plusieurs jeunes ayant fait preuve d'un courage exceptionnel et exemplaire dans une situation critique ou dramatique.

EXEMPLE :

Une jeune fille s'est distinguée pour avoir porté secours à un jeune roué de coups par une bande d'individus particulièrement agressifs ; elle-même a été blessée.



Prix de l'Éducation à la citoyenneté,

il est sous convention avec l'Éducation nationale, il valorise les jeunes ainsi que le rôle et le travail d'accompagnement des équipes pédagogiques et des responsables des établissements scolaires dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté.

EXEMPLE :

Collège à Lyon, prix attribué pour un film réalisé par les élèves, relatant le procès du harcèlement scolaire intitulé : Clément, seul contre tous.

Prix de l'Engagement citoyen jeunes sapeurs-pompiers

(individuel ou collectif)

Jeunes sapeurs-pompiers volontaires :

Récompense à titre individuel ou collectif, une action menée avec sang-froid, dextérité et efficacité ou le travail sur une année réalisé par une section de JSP dont les membres ont réussi une série d'actions en phase avec leur formation et leur implication dans la vie de la cité.

EXEMPLE :

Un jeune sapeur-pompier est intervenu sur un feu de végétation. Il a mené trois actions : la mise en sécurité de trois personnes en difficulté qui tentaient d'éviter les fumées, a protégé une maison avec ses habitants pour contenir la propagation des flammes, a aidé le personnel d'un camion-citerne feux de forêts pour l'établissement de la lance.



Prix de la Mémoire (milieu scolaire) et Prix de l'initiative mémorielle (milieu extrascolaire)

Les prix de la Mémoire et de l'initiative mémorielle récompensent à titre individuel et collectif les projets portés en milieu scolaire ou extrascolaire. Ils constituent les piliers de la transmission, destinés à rappeler combien la Mémoire est plus que jamais à préserver et à confier en héritage commun à notre jeunesse.

EXEMPLE :

L'association mosellane "Tanks GIs" perpétue depuis vingt-six ans le souvenir et la reconnaissance dus aux GIs américains qui au prix du sacrifice de leur vie, ont libéré notre pays.



Les actions sur le terrain

Au delà des prix nationaux, les sections et les représentations à l'étranger s'investissent dans des actions de terrain :

Interventions et témoignages dans les établissements scolaires

Participations aux cérémonies d'accueil dans la nationalité française

Participations aux cérémonies de commémorations

Implications dans diverses formations : SNU (Service national universel), SMA (Service militaire adapté), SMV (Service militaire volontaire), Classes défense, cadets de la gendarmerie...

Rallyes et forums citoyens

Actions des compagnons



Présence
aux remises
de décorations



Présence
lors des manifestations
et cérémonies
citoyennes de prestige.



Implication dans
des événements
patriotiques.



Convivialité :
Sorties, visites
et conférences.

Les 7 bonnes raisons de nous rejoindre



- 1 **Partager** des expériences, des compétences, des contacts ainsi que nos supports de communication, tels que la revue *Le Mérite* et le site internet
- 2 **Aider** ceux qui en ont besoin
- 3 **Transmettre** à la jeunesse, à nos enfants les valeurs de notre Ordre national
- 4 **Participer** à des événements, en organiser et les animer
- 5 **S'entraider** entre membres
- 6 **Être reconnu** dans ses mérites
- 7 **Bénéficier** d'avantages pour soi et ses proches

ANMONM

Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle
75700 Paris Cedex 07
contact@anmonm.org

www.anmonm.org



Directeur publication : Patrick Sandevor - Président ANMONM

Rédactrice coordinatrice : Michèle Prou Barba

Conception/réalisation : SEDICOM

Credits photos : ANMONM, iStockphoto, Delphine Blast, Adobestock photos
Janvier 2025